

Mairie de Lécousse

<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2016</b> <b>Compte-rendu</b>
--

*L'AN DEUX MIL SEIZE, le douze février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional,*

*Présents : Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional, Anne PERRIN, Daniel TANCEREL, Mylène LE BERRIGAUD, Hubert COUASNON, Joseph PELLE, Adjoints - Noël DEMAZEL, Maryvonne FEVRIER, Magali FONTAINE, Paul MUGNIER, Clotilde RAITE, Jean-Pierre ROGER, Conseillers municipaux.*

*Excusé(s) : Anne AUFFRET (pouvoir à Anne PERRIN), Jean-Yves CHAUVEL (pouvoir à Noël DEMAZEL), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Hubert COUASNON), Evelyne FEUVRIER (pouvoir à Maryvonne FEVRIER), Roland FOUGERAY (pouvoir à Joseph PELLE), Anne-Sophie GAUTIER (pouvoir à Mylène LE BERRIGAUD), Judith GUEFFEN (pouvoir à M. le Maire), Patrick LECAUX, Martine SUPIOT (pouvoir à Daniel TANCEREL), Myriam TOUCHARD (pouvoir à Magali FONTAINE).*

*Secrétaire de séance : Magali FONTAINE*

*Nombre de membres en exercice : 22*

*Date de la convocation : 5.02.2016*

*Nombre de présents :*

*Pouvoirs :*

\*\*

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2016 puis passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

En préambule, M. le Maire fait part au Conseil municipal des débats et vote qui ont eu lieu lors de la CDCI du 8 février dernier à la Préfecture.

L'amputation de 4 communes du territoire du Pays de Fougères risque de porter un coup fatal à l'avenir du Pays de Fougères.

<b>1 – Subventions communales 2016</b>
--

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau récapitulant les propositions annuelles des commissions pour un montant total de 44 835.45 €, conformément aux montants demandés par les différentes associations.

<b>2 – Espace jeux rencontre l'île aux Trésors</b>
--

**2.1 – Bilan moral et financier 2015 :**

Mme Perrin présente **le bilan moral** 2015 de l'espace-jeux :

- pas de changement majeur dans le fonctionnement de l'espace-jeux avec 4 groupes d'assistantes maternelles ;
- l'effectif est en léger retrait avec 53 enfants de 3 mois à 3 ans accueillis, dont 50% de Lécousse ;
- la même éducatrice intervient depuis 2012, et propose 3 axes d'activités : développement sensoriel, le développement moteur et la reconnaissance de soi
- en 2015, des ateliers inter-génération avec 3 personnes âgées de Lécousse ont été mis en place.
- en 2016, l'espace jeux déménagera dans les nouveaux locaux du pôle enfance en septembre.

**Bilan financier 2015 :**

Dépenses : 11 784.20 € dont 8 324.00 € de frais de personnel,  
 Recettes : 1 510 € dont 1 000 € d'aide au fonctionnement du Conseil Départemental et 277 € de cotisation annuelle des assistantes maternelles,  
 soit 10 277.20 € restant à la charge de la commune.

**2.2 - Cotisation 2016/2017 des assistantes maternelles et accompagnateurs à l'Espace jeux rencontre :**

*Le Conseil municipal décide de fixer la cotisation 2016/2017 à l'espace jeux rencontre à :*

- 14 € par assistante maternelle
- 5 € par enfant pour les parents ou grands-parents accompagnateurs.

**2.3 – Devis spectacle et participation de la commune de Landéan :**

En complément de la délibération du 6 novembre dernier sur la programmation des spectacles pour la saison 2015-2016, *le Conseil, retient le spectacle « Le Jardin des Doudous » de la compagnie « Souffleuses de rêves » qui aura lieu le 13.05.2016 en deux séances, pour un montant total de 658.00 € TTC.*

*Comme chaque année, il sera également sollicité :*

- une participation de 6 € par assistantes maternelles et accompagnateurs
- une participation de la commune de Landéan d'un montant de 110 €.

**2.4 – Devis atelier inter-génération :**

La commission propose de renouveler l'atelier inter-génération à l'île aux Trésors : 3 personnes aidées se rendront à l'espace jeux à raison de 3 séances par an, dont l'accompagnement et le transport à Espace 13, seront pris en charge par un salarié de l'ADMR.

*Pour cette prestation, le Conseil accepte le devis de l'ADMR d'un montant de 139.05€ TTC pour les 3 séances.*

**3 – Commission des marchés****3.1 – Aménagement de la rue Auguste Berthelot et de la place Saint Martin des Champs – Devis de maîtrise d'œuvre :**

Les travaux de finition du lotissement les Vallons Saint Martin étant actuellement en cours de finalisation, il est prévu de procéder aux travaux d'aménagement de voirie de la rue Auguste Berthelot.

Une proposition de maîtrise d'œuvre a donc été sollicitée auprès du bureau d'études Tecam en y incluant également les travaux de réfection de la place Saint Martin des Champs.

Le montant de cette prestation (Mises à jour études, AVP, PRO, assistance à la passation des marchés, suivi des travaux et réception) s'élève à 8 450 € HT, soit 10 140 € TTC.

*Le Conseil municipal valide cette proposition de maîtrise d'œuvre, et autorise M. le Maire ou un Adjoint à signer le contrat correspondant.*

**3.2 – Point à temps 2016 – Devis :**

Pour la réalisation du point à temps 2016, une consultation a été réalisée auprès de deux entreprises. Après analyse des offres, et sur proposition de la commission, *le Conseil décide de retenir le devis de l'entreprise Dauguet Serge SARL aux montants suivants :*

- point à temps manuel : 1 029 € HT / tonne
- point à temps automatisé : 849 € HT / tonne

#### 4 – Personnel communal

##### 4.1 – Transformation de postes suite aux avancements de grade :

*Le Conseil municipal valide à l'unanimité le tableau des effectifs suite aux différentes propositions d'avancements de grade.*

##### 4.2 - Création des emplois saisonniers des services techniques :

Comme chaque année, il est proposé au Conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour les mois de juillet et août aux services techniques, selon rémunération statutaire.

Un jeune sera recruté pour la période du mois de juillet, et un autre jeune pour le mois d'août.

*Le Conseil donne son accord à l'unanimité.*

##### 4.3 – Création des emplois saisonniers ALSH :

Pour l'été 2016, en fonction des prévisions d'inscriptions, et de la répartition du temps de travail des animateurs, *le Conseil municipal décide :*

*- de créer un emploi d'adjoint au responsable de l'ALSH pour une durée de 5 mois, du 1<sup>er</sup> Avril au 31 Août 2016. Le temps de travail de ce poste sera variable sur toute la période en fonction des besoins de l'ALSH. Ce poste sera rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint d'Animation 2ème classe ;*

*- de créer 10 emplois d'adjoints d'animation 2<sup>ème</sup> classe (titulaire BAFA ou non) dont au maximum 50 % de cet effectif sera composé de stagiaires BAFA ; la rémunération de ces postes se fera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint d'Animation 2ème classe (le temps de travail effectué sera variable d'un poste à l'autre en fonction du nombre d'enfants inscrits et du niveau de qualification exigé).*

#### 5 – ASCa – Point sur les activités 2015

M. Demazel présente au Conseil le bilan des activités de l'ASCa de l'année 2015 des vacances de Pâques et d'été.

A noter que les activités de la Toussaint n'ont pas été programmées suite à une décision du bureau qui a préféré consacrer ce budget aux TAP. 6 communes bénéficient des services de l'ASCa pour les TAP : Lécousse, Romagné, Saint-Sauveur-des-Landes, Billé, Parcé et Combourtille.

**Prochaine séance du Conseil municipal jeudi 31 mars 2015 – 20h - vote du budget**

*Sans autre question, la séance est levée à 22h00*

\*\*